

COMPTE-RENDU de REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 31 Mars 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 31 Mars 2016, à 20 H 30, sous la présidence de Monsieur Jean-François FARENC, Maire de Blanot.

Tous les conseillers en exercice étaient présents à l'exception de Florence Guirlin et Cyrille Godinot. Monsieur Xavier Georget a quitté la réunion après le premier point.

Le compte-rendu de la séance précédente entendu et approuvé, le conseil étudie l'ordre du jour.

I- PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DES BATIMENTS DE LA COMMUNE DE CHISSEY LES MACON

Monsieur le Maire remercie Sylvain Chopin, maire de Chissey les Macon et Bernard Goli, président des foyers ruraux qui ont accepté de venir présenter le projet.

Monsieur Chopin détaille la situation actuelle et les possibilités de transformations. Deux bâtiments communaux sont à aménager : le premier avec la Mairie, une salle de classe et une salle d'activités au rez de chaussée ; à l'étage un logement communal surdimensionné.

Le second bâtiment est composé de 3 immeubles construits à l'époque des chantiers de jeunesse. Un de ces immeubles a été restauré pour l'accueil de la cantine scolaire et la location au public (gîte de groupes) ; le second est aménagé pour les projections du cinéville ; le troisième est inutilisé.

La réflexion menée depuis plusieurs années a abouti au projet de réaménagement des locaux inscrit dans un programme « écovillage », en partenariat avec une société immobilière pour le locatif et les foyers ruraux dans le cadre de la mise en place des activités dites plurielles.

Monsieur Goli fait l'historique du travail qui a abouti aux ateliers artistiques ouverts aux personnes handicapées, aux personnes valides, encadrés par des artistes locaux. La commune de Chissey les Macon présente plusieurs atouts pour l'accueil de ces ateliers : centre géographique, locaux aménageables et possibilité de couchage, présence d'artisans et d'artistes sur place et dans un rayon proche.

Le Conseil trouve cette initiative en faveur des personnes handicapées vivant en milieu rural tout à fait positive. La commune de Blanot faisant partie des foyers ruraux, le conseil est sollicité pour désigner un délégué qui prendra part au comité de pilotage. Etienne Gilleron accepte de représenter la commune pour toutes les réunions à venir. Il pourra être suppléé le cas échéant par Rémi Grozellier.

II- BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT

1/ Compte Administratif 2015

Le Conseil prend connaissance des résultats constatés pour l'année 2015, conformes au compte de gestion établi par Monsieur le receveur municipal.

Après avoir constaté que Monsieur le Maire soit sorti, à l'unanimité le compte administratif est voté et montre :

- en Fonctionnement : un excédent de 9 191,60 €
- en Investissement un excédent de 25 644,19 €

2/ Affectation du résultat constaté

Les excédents seront inscrits aux comptes « excédent reporté ».

3/ Vote du Budget Primitif année 2016

Monsieur le Maire expose ses prévisions pour le budget assainissement compte tenu des travaux Restant à réaliser, et après avoir délibéré, le conseil à l'unanimité vote le budget qui s'équilibre :

- en fonctionnement à 36 380 €
- en Investissement à 136 747 €

Le raccordement au réseau séparatif des propriétés situées sur « l'antenne du prieuré » nécessite le passage de canalisations sur un terrain privé. Le conseil autorise le maire à faire établir et à signer la convention pour instauration d'une servitude.

III- BUDGET DU SERVICE GENERAL

1/ Compte Administratif 2015

Le conseil vote le compte Administratif conforme au compte de gestion qui montre :

- en Fonctionnement : un excédent de 82 692,56 €
- en Investissement : un déficit de 17 314,39 €

2/ Affectation du résultat constaté

L'excédent de fonctionnement est réparti comme suit :

- en Investissement au compte 1068 : 31 615 € afin de couvrir le déficit plus les restes à réaliser
- en Fonctionnement : un excédent de 51 077 €

3/ Taxes Locales

Le conseil reconduit les taxes locales aux taux de l'année 2015, soit :

Taxe d'habitation à 7,25 % ; Taxe foncier Bâti à 9,28 % ; Taxe foncier non bâti à 29,89 %.

4/ Vote des subventions attribuées

Le Conseil vote le montant des subventions attribuées. La délibération pourra être consultée en Mairie.

5/ Vote du Budget Primitif année 2016

Le Conseil vote à l'unanimité le budget prévisionnel qui s'équilibre :

- en Fonctionnement à 210 416 €
- en Investissement à 165 055 €

Les investissements inscrits concernent, des travaux de voirie, l'amélioration thermique du bâtiment mairie, la mise en accessibilité des lieux publics, l'acquisition d'un poêle, l'étude pour un aménagement touristique, le changement du poste de secours aux grottes. Certains travaux seront réalisés sur plusieurs années. Le financement est assuré par des subventions de l'Etat, du Département, et l'Octroi de plusieurs enveloppes parlementaires.

Concernant les travaux de voirie, le conseil autorise le Maire à rechercher le financement le mieux adapté..

IV- SAISON TOURISTIQUE

Le Conseil autorise le Maire à prendre toute délibération nécessaire pour l'emploi d'un guide et d'aides guide pendant la saison touristique 2016.

Monsieur le maire remercie l'association « La cailleverdière » qui assure le nettoyage et la mise en valeur autour de la grotte. Le changement du poste de secours doit intervenir courant avril.

V- VENTE D'UNE DESSERTE A VIVIER

Monsieur le Maire rappelle que le conseil par délibération du 10 novembre 2015, a décidé de la vente d'une partie de desserte estimée à 75 m². La surface de la desserte délimitée par bornage est supérieure à l'estimation. De ce fait le Conseil modifie la délibération et dit que la vente sera effectuée sur la surface réelle de toute la bande de terrain

VI- AVIS DE DROIT DE PREFERENCE

Par 6 voix pour et 2 abstentions, le conseil décide de ne pas exercer son droit de préférence pour l'acquisition de parcelles concernées par la succession de Jean Commerçon, joignant une parcelle communale.

VIII- COMPTE RENDU DE COMMISSIONS

1/ CCAS Le concours de gâteaux a réuni plus de participants que l'an passé.

2/ Communauté de Communes Un classeur réunissant les informations utiles d'ordre (je compléterai au vu du classeur) est à la disposition du public.

3/ Office du tourisme Une signalétique du chemin des moines sera mise en place de Sennecey le Grand à Cluny.

IV- QUESTIONS DIVERSES

Le Maire, Jean-François FARENC